

## L'ÉTAT DE SANTÉ DU SALARIÉ

### DUREE - DATE - LIEU :

- **Judi 21 mars 2024**  
de 9h à 17h
- 1 jour / 7 heures
- **Où ? Medef 22 /  
UIMM 22 - , 3 Rue  
Irène Joliot Curie  
22440  
PLOUFRAGAN**

### PUBLIC PRÉREQUIS : ET

- Dirigeant de  
PME/PMI
- RH opérationnel
- DAF, comptable
- Aucun prérequis

### FORMATRICE :

Julie QUÉROMÈS  
juriste social

### MOYENS PEDAGOGIQUES :

modèles, supports  
documentaires,  
exercices, évaluation,  
attestation de stage

### TARIF :

- Adhérents Medef 22  
/ UIMM 22 : 450 €  
net de taxes
- Non adhérents:  
550 € net de taxes
- Déjeuner en sus

**Organisme de  
formation** enregistré  
sous le n° 53 22  
08639 22. *Cet  
enregistrement ne vaut  
pas agrément de l'Etat.*

### OBJECTIFS :

- Gérer les incidences en droit du travail de la suspension du contrat de travail pour maladie,
- Identifier les droits et obligations de chacun en la matière,
- Maîtriser les règles juridiques relatives à la procédure d'inaptitude au poste de travail,
- Sécuriser vos pratiques et limiter les risques de contentieux.

### PROGRAMME :

- 1. La gestion de la suspension du contrat de travail liée à l'incapacité de travail (maladie)**
  - Précisions sur l'arrêt de travail, sur les droits et devoirs
  - Le complément employeur et la contre visite médicale
  - Les absences non justifiées et leur sanction (absence prolongée, absences fréquentes et prolongées ...)
  - La protection particulière des salariés en accident de travail, maladie professionnelle ou en maternité
- 2. La gestion du retour du salarié absent**
  - Règles relatives aux examens médicaux : Initiative, délais requis, refus éventuels du salarié de les subir
  - Les avis du médecin du travail (simple / avec réserves)
  - Les modalités de contestation des avis rendus
  - L'impact sur la relation de travail d'une reconnaissance d'invalidité par la CPAM
- 3. L'inaptitude au poste médicalement constatée**
  - Les examens permettant cette déclaration
  - La recherche de reclassement (procédure, proposition)
  - Le délai d'un mois et la procédure de licenciement
  - Cas particuliers : C.D.D., salarié protégé.

### Méthodologie :

- Décryptage des textes et identification des situations ainsi que des rôles des différents interlocuteurs en matière de santé,
- Rappel des règles et mise en application au moyen de cas concrets,
- Echanges de bonnes pratiques entre professionnels.